



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation nationale : fonctionnement

Question écrite n° 36109

Texte de la question

Mme Martine Faure attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'appel d'offres lancé le 15 octobre 2008 par la délégation à la communication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin d'assurer une « veille de l'opinion ». Un budget total de 220 000 euros sera consacré à cette opération dont l'objectif est de mettre en place « un suivi précis de l'évolution de l'opinion internaute » par la collecte, l'analyse, le rapprochement et l'interprétation de toutes informations préfigurant « un débat, [...], une crise ou tout temps fort à venir dans lesquels les ministères se trouveraient impliqués ». Après la polémique autour du fichier Edvige et dans le contexte de destruction méthodique du service public de l'éducation, il n'y a pas de décision innocente et l'inquiétude des professeurs est compréhensible. Le ministère souligne la transparence de sa démarche et se défend de vouloir contrôler ou censurer. Mais dans la mesure où il ne s'agirait que de répertorier des données accessibles à tous dans les médias, le recours onéreux à des officines privées paraît superflu. Et s'il ne s'agit que de prendre le pouls du corps enseignant, il suffirait d'écouter et surtout d'entendre ce que ses membres ont à dire. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir préciser ses intentions quant à la destination réelle d'un tel dispositif d'alerte.

Texte de la réponse

Cet appel d'offres, qui a été lancé en toute transparence, est un simple dispositif de veille et d'analyse tous médias, qui concerne aussi bien la presse écrite et en ligne que les nouveaux médias sur Internet. Ce dispositif, qui existe depuis 2006, et dont l'enveloppe estimative pour l'éducation nationale est en réalité établie à 100 000 euros pour l'année 2009 et non à 220 000 euros, a pour objectif de comprendre les opinions publiques qui s'expriment dans la presse traditionnelle comme sur les nouveaux médias, tels que sites d'information, forums, blogs, etc., qui constituent désormais des sources d'informations utiles au même titre que le sont des articles de la presse écrite. Il témoigne de l'attention du ministère à l'expression publique, à toutes les expressions publiques. Il s'agit de comprendre les arguments en présence, en aucun cas de procéder à des modes d'identification individuelle ou personnelle. C'est une démarche tout à fait banale, que l'on trouve dans les grandes organisations, les entreprises, et d'autres ministères. L'opinion cherche désormais à se faire entendre sur le web, et le ministère cherche effectivement à l'écouter, à la comprendre et à la prendre en compte.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Faure](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36109

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10107

Réponse publiée le : 13 janvier 2009, page 294